

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 29 juillet 2021

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier au 1^{er} semestre 2021

Le 29 juillet 2021, le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier s'est réuni, sous la présidence d'Éric FILLIAT, pour arrêter les comptes semestriels 2021.

I. ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

- **Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19**

Dans le contexte persistant de crise sanitaire liée à la Covid-19 depuis mars 2020, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses activités au service de ses clients dans des conditions très satisfaisantes.

L'impact global estimé lié à la Covid-19 demeure non significatif au 1^{er} semestre 2021. Le coût du risque est par ailleurs très faible, à date.

- **Émissions d'obligations foncières**

La Compagnie de Financement Foncier refinance dans des conditions optimales le Groupe BPCE afin de l'accompagner dans le développement de ses différents métiers.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a émis dans d'excellentes conditions 1,8 Md€ d'obligations foncières, dont 300 M€ sous forme de placements privés.

- En avril 2021, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé son premier benchmark de l'année pour un montant de 1,5 Md€ sur une maturité de 8 ans à un taux de - 0,10%. Les très bonnes conditions dans lesquelles cette opération a été réalisée démontrent la résilience du modèle de la Compagnie de Financement Foncier, la qualité de sa signature et les excellentes relations commerciales qu'elle entretient avec les investisseurs qui l'accompagnent.
- La Compagnie de Financement Foncier a par ailleurs émis deux opérations *multi-callables* sous format nominatif (*Namens*) sur le segment des placements privés.

Au 30 juin 2021, l'encours d'obligations foncières s'élève à 53,4 Md€.

- **Achats et mobilisations de créances**

Au 1^{er} semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé pour plus de 1 Md€ d'actifs, répartis entre des prêts au secteur public octroyés notamment par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires (743 M€ dont 104 M€ hors bilan) et des créances hypothécaires acquises directement auprès du Crédit Foncier.

II. COMPTE DE RÉSULTAT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

En millions d'euros

	1^{er} semestre 2021	1^{er} semestre 2020*
Marge nette d'intérêt	114	76
Commissions nettes	16	19
Autres charges d'exploitation bancaire	- 2	-2
Produit net bancaire	128	93
Frais généraux	-55	-52
Résultat brut d'exploitation	73	41
Coût du risque	1	1
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	20
Résultat avant impôts	75	62
Impôts sur le résultat	- 24	- 23
Résultat net	51	39

**Proforma tenant compte du reclassement de la cotisation organe central BPCE des frais généraux vers le produit net bancaire (normes Groupe) et du reclassement d'une provision des autres charges PNB en MNI.*

Le produit net bancaire s'élève à 128 M€ au 1^{er} semestre 2021, en hausse principalement du fait d'une augmentation de la marge nette d'intérêts par rapport à l'année dernière.

Les frais généraux ressortent à 55 M€, dont 38 M€ au titre des prestations réalisées par le Crédit Foncier.

Le résultat brut d'exploitation atteint 73 M€.

Le coût du risque est toujours non significatif avec une reprise nette de 1 M€ au 1^{er} semestre 2021.

Le résultat net s'établit à 51 M€ au 30 juin 2021.

III. INFORMATIONS BILANCIELLES

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 64,9 Md€ au 30 juin 2021 contre 68,5 Md€ au 31 décembre 2020.

Les encours douteux s'établissent à 1,2 Md€ au 30 juin 2021, en diminution de 107 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Les crédits à l'habitat aux particuliers constituent plus de 99% de ces encours.

IV. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Bien qu'exemptée d'exigence réglementaire en ce qui concerne les ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier établit, à titre indicatif, un ratio *Common Equity Tier One (CET 1)* à ses bornes. Au 30 juin 2021, ce dernier demeure bien supérieur aux seuils minima prévus par le Règlement 575/2013 (CRR).

Enfin, conformément à la législation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier maintient un ratio de couverture supérieur à 105 %.

Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'audit menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

L'information réglementée est disponible sur le site internet www.foncier.fr dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr
Tél. : +33 (0) 1 58 73 55 10